

**POLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Nos références : JPR/OP

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE  
QUARTIER DDE LA GLACIERE DU 8 MARS 2006**

**Ordre du jour :**

- 1) Agenda 21
- 2) Plan de circulation de la Glacière
- 3) Restructuration des transports en commun
- 4) Questions diverses

**Présents :**

- Alain **ANZIANI**, Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville et de la citoyenneté
- Claude **BAUDRY**, Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement Urbain
- Gérard **CHAUSSET**, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement - Transports
- Patrick **MADEC**, Chargé de Mission Agenda 21
- Jean-Pierre **REDON**, Ville de Mérignac, Chargé des Conseils de quartiers

120. participants

Monsieur **ANZIANI** souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

**1) AGENDA 21**

Monsieur **ANZIANI** précise que l'Agenda 21 est l'agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle et permet de répondre aux questions suivantes.

Sur quelle planète voulons nous vivre demain ?

En quoi Mérignac est-elle concernée ?

Il ajoute que les exemples sont nombreux comme le nuage de Tchernobyl qui ne s'est certainement pas arrêté aux frontières de la France, les accords de Kyoto qui ne sont toujours pas respectés, les émissions de gaz à effet de serre qui ne cessent d'augmenter et dont les conséquences sur le climat, la faune et la flore sont à craindre.

Il indique que chacun peut à son niveau faire quelque chose et que l'Agenda 21 a pour mission d'apporter des solutions. En ce qui concerne la Ville, il présente quelques actions qui sont proposées.

L'application aux employés municipaux du plan de déplacement des entreprises qui doit permettre de diminuer l'usage de la voiture en rendant plus attractif l'usage des transports en

commun. Il signale à cet effet que 50 000 véhicules en moins ont été recensés sur Bordeaux depuis la mise en service du tramway. Enfin, il ajoute qu'un « bilan carbone », sera entrepris sur Mérignac.

L'application de normes « haute qualité environnementale » dans la construction des bâtiments municipaux.

La réduction de 10% de la consommation d'énergie sur 3 ans.

Pour conclure, il souhaite que les quartiers apportent leur contribution à l'élaboration de ce document et passe la parole à Monsieur MADEC pour la présentation du plan d'actions.

Monsieur **MADEC** présente les actions relatives à l'Agenda 21.

### Diaporama

**Une participante** demande si la plate forme du tramway sera engazonnée et si des mesures sont prévues pour réaliser des économies sur l'arrosage.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'effectivement une plateforme engazonnée est prévue sur Mérignac et que l'expérience de la première phase a conduit à un certain nombre d'adaptations.

- entre les rails , relier les plaques de gazon au terrain naturel.
- introduire des polymères dans la terre afin de retenir davantage l'eau.
- récupérer au maximum les eaux de pluie pour la création de poches de rétention.

Monsieur **ANZIANI** passe la parole à Monsieur **GIRARD** pour la présentation du plan de circulation de La Glacière.

## **2) PLAN DE CIRCULATION DE LA GLACIERE**

Monsieur **GIRARD** indique tout d'abord que ce document a été élaboré par un groupe de travail qui s'est constitué en 2003 dans le cadre d'un conseil de quartier et dont l'objectif était de réfléchir sur la circulation du quartier.

Avant d'aborder les propositions, il rappelle que ce quartier a fait l'objet d'un fort développement démographique sur les deux dernières décennies avec un rajeunissement de sa population.

Il précise que la composition sociale a également évolué avec une présence majoritaire de cadres et professions intermédiaires. Il ajoute que ce phénomène devrait s'amplifier avec l'arrivée de 700 à 1000 personnes supplémentaires dans le cadre du PAE et que cela se traduira par une circulation encore plus difficile et une augmentation des effectifs scolaires .

Compte tenu de l'étendue du quartier et de l'existence de 2 tissus urbains bien distincts, il a été décidé de ne considérer que le secteur le plus ancien c'est-à-dire la Glacière, Bourdillot Boubès et Remonte Bijou.

La méthodologie a été la suivante :

- Un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des 2000 foyers et à permis de recueillir 380 réponses.

- Afin d'améliorer le dialogue avec les habitants des permanences se sont tenues sur le marché de la Place Mondésir.
- La maison de quartier , la mairie annexe et le journal du quartier « Amicalement votre » ont également apporté leur concours.

Le groupe de travail a ensuite analysé ce questionnaire.

Les résultats sont les suivants :

La circulation automobile arrive en tête des préoccupations avec 89% des réponses, devant l'aménagement des trottoirs 60 %, le stationnement 43 %, les 2 roues 30 %, les espaces verts 18 %. Les transports en commun ont recueilli très peu de réponses.

Analyse de ces résultats :

**- La circulation automobile**

Le trafic et la vitesse sont les principales causes de mécontentement. Parmi les rues les plus fréquemment citées, on trouve Ornano, Doumer, Gallieni, Séguineau qui sont devenues des itinéraires traversants.

**- L'aménagement des trottoirs**

Il s'agit essentiellement de problèmes dus à l'étroitesse des voies et par conséquent des trottoirs et à l'encombrement des trottoirs par une multitude d'obstacles : poteaux PTT, EDF, poubelles. Cela se traduit par l'impossibilité de se déplacer à pieds sur ce quartier. Aussi il est demandé de rétablir des cheminements avec pour priorité, les itinéraires les plus utilisés.

**- Le stationnement**

Ce problème est principalement dû à la densification du quartier avec notamment des familles possédant plusieurs véhicules dans un tissu urbain non adapté avec la présence de nombreuses échoppes souvent sans garage et composé de rues étroites.

Il est demandé de dégager des stationnements supplémentaires en créant lorsque cela est possible des poches de stationnement . Le stationnement unilatéral est fortement souhaité.

Le problème dû à la fermeture du parking d'ATAC a été également soulevé.

Enfin dans le cadre de l'instruction des permis de construire le nombre de places devra être mieux adapté.

**La circulation des 2 roues ;**

L'absence d'aménagement pour les 2 roues est soulignée et crée des conditions de circulation particulièrement difficiles. La circulation sur l'avenue de la Marne est particulièrement risquée.

Parmi les propositions :

- Un itinéraire pour les 2 roues permettant de rejoindre la station du tramway d'Arlac et la piste cyclable de l'avenue F. Mitterrand est demandé.

Il est demandé de favoriser des liaisons mixtes où les handicapés en fauteuil roulant pourraient être accueillis.

L'aménagement d'une liaison le long de la Devèze est suggérée.

La transformation de certaines rues en zone 30 est souhaitée.

### **Les espaces verts :**

L'amélioration des abords de la place Mondésir est souhaité.

### **Les transports en commun**

Très peu de problèmes ont été signalés ce qui entraîne 2 explications possibles : soit les habitants de ce secteur rencontrent peu de problème dans l'utilisation de ce mode de déplacement, soit il est très peu utilisé.

Parmi les demandes : le rabattement sur le tramway , l'augmentation des fréquences et des liaisons avec le Centre Ville et le centre commercial de Chemin Long.

### **Suivi du dossier.**

Ce dossier a été présenté à la Ville début 2005 au cours d'une commission spécifique et a permis de dégager les premières priorités.

Parmi celles ci :

- la liaison douce entre Arlac et Mondésir.
- L'étude de zones 30 sur les voies : Gayral, Séguineau, Gallieni, Barrière, Lavois, Hourquet.
- La pose de miroirs aux intersections Tocqueville / Séguineau et Lavois/ Gallieni.
- Le rétablissement de cheminements piétons sur des itinéraires prioritaires.

Monsieur **GIRARD** indique que ce document est évolutif et que les personnes qui souhaitent faire des observations peuvent s'adresser à l'Amicale Laïque du quartier qui les fera remonter au groupe de travail.

Il invite les personnes qui le souhaitent à rejoindre le groupe de travail.

Enfin, il signale que le livre blanc qui présente cette étude est consultable sur le site de la Ville.

Madame **HUBERT** signale le problème de la rue Maurian très utilisée depuis le nouveau plan de circulation et dont les trottoirs très étroits ne peuvent être utilisés.

Elle indique qu'elle a déjà écrit deux fois pour cela.

Monsieur **GIRARD** propose à cette personne de rejoindre le groupe de travail qui se réunira prochainement.

**Un participant** signale le problème de stationnement sur le cours d'Ornano et demande si la densification ne va pas encore aggraver cette situation. Il indique que la vitesse sur le cours d'Ornano crée des conditions dangereuses pour les riverains et demande la pose de ralentisseurs. Il ajoute qu'un stationnement unilatéral du cours d'Ornano avait été demandé entre la rue des 3 étoiles et la passerelle.

**Une nouvelle habitante** de l'avenue de Mérignac est particulièrement surprise par la vitesse sur cette avenue des véhicules et surtout des bus. Elle demande la pose d'un radar automatique qui contraindrait les usagers à respecter la limitation de vitesse.

Monsieur **ANZIANI** indique qu'il n'est pas opposé à la prise de mesures répressives comme la pose de radar par exemple.

### **3) RESTRUCTURATION DES TRANSPORTS EN COMMUN**

Monsieur **CHAUSSET** indique que chaque phase du tramway s'accompagne d'une restructuration du réseau de transports en commun et qu'en décembre 2003 avec la livraison de la 1<sup>ère</sup> tranche du tramway les lignes 50 et 49 avaient été modifiées. Avec l'arrivée du tramway à Pellegrin, la ligne 72 a été revue et si quelques difficultés subsistent la CUB s'emploie à y remédier.

Il indique que cette restructuration est rendue nécessaire avec l'arrivée du tramway centre-ville et que la Ville a souhaité lancer une véritable consultation tout d'abord par la diffusion d'un questionnaire puis par la concertation avec les quartiers. Il ajoute qu'un groupe de suivi a été constitué et est ouvert à tous les habitants. Il précise les objectifs de cette restructuration :

- rabattre le réseau bus sur le tramway
- relier les quartiers au centre-ville
- mieux desservir les zones commerciales et les zones d'activités.

Il indique que le tramway est déjà un succès avec plus de 55 % du trafic total réparti sur ses trois lignes. Il ajoute que le désir d'utiliser ce mode de transport est réel et constitue une véritable alternative à la voiture. Il indique que 700 réponses au questionnaire ont été recueillies et permettront de pouvoir présenter à la CUB une proposition de restructuration plus cohérente.

Enfin il tient à apporter les précisions suivantes.

Depuis l'arrivée du tramway à Pellegrin, les usager n'hésitent pas à parcourir de 500 m à 800 m pour rejoindre le tramway ce qui démontre la très forte attractivité de ce mode de transport.

La principale difficulté demeurera la faible densité de l'agglomération qui nécessite d'avoir un réseau très étendu et par conséquent plus coûteux.

Une **participante** demande des précisions sur la future gare d'Arlac .

Monsieur **CHAUSSET** indique que le pôle multimodal d'Arlac accueillera une gare mais dont la programmation n'est pas encore fixée.

Une **participante** demande si le transport des vélos sera possible dans le tramway.

Monsieur **CHAUSSET** indique que, bien qu'aucun texte ne le prévoit, le transport des vélos en heures creuses est toléré. Il ajoute que cette restructuration s'accompagnera du développement des itinéraires 2 roues afin de faciliter son usage et que les parcs relais accueilleront les vélos.

Un **participant** revient sur le chemin de fer de ceinture et souhaiterait obtenir des précisions.

Monsieur **ANZIANI** indique qu'une étude est en cours dans le cadre d'un contrat plan Etat-Région et devrait conduire à la mise en place d'une liaison de ceinture équivalent au RER

parisien. Il ajoute qu'il s'agit d'un projet intéressant pour Mérignac mais indique que le problème majeur est son financement.

**Une participante** souhaite que des pistes cyclables soient aménagées en direction de Bordeaux.

Monsieur **BAUDRY** indique que l'avenue de la République sera équipée de bandes cyclables en 2006 et 2007 et qu'une liaison avec le centre-ville de Mérignac est prévue.

Monsieur **CHAUSSET** précise qu'un premier tronçon a été ouvert entre l'avenue Pierre Mendès-France et la rue Léo Lagrange.

#### 4) QUESTION DIVERSES :

##### - PRESENTATION LIAISON CIRCULATIONS DOUCES ENTRE ARLAC ET MONDESIR

Monsieur **CHAUSSET** indique que dans le cadre de la réflexion sur la circulation du quartier menée notamment par les conseils de quartier d'Arzac et la Glacière, un itinéraire piétonnier et 2 roues a été élaboré. Il emprunte les voies automobiles et consiste à la matérialisation sur celles-ci d'un circuit fléché. Un certain nombre de travaux seront nécessaires et seront réalisés cet été. Parmi ceux-ci, la réalisation d'un ralentisseur sur le cours d'Ornano et la matérialisation de contresens cyclables sur la rue G. Mandel, le cours d'Ornano, la rue R Hourquet et la rue C Vic. Il indique que cet itinéraire permettra de rejoindre la station de tramway d'Arzac mais également la piste cyclable de l'avenue F. Mitterrand.

**Une participante** demande de profiter de ces travaux pour inverser le sens de la rue R. Hourquet qui est parfaitement incohérent.

Monsieur **GIRARD** propose d'examiner ce projet en groupe de travail.

**Un participant** demande de rétablir le contresens cyclable sur l'impasse des Eyquems.

**Une habitante de la Résidence Les Jardins de Mondésir** signale qu'il est très difficile d'accéder à son habitation et demande l'aide de la Ville.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'il s'agit d'une voie privée dont l'aménagement est à la charge du promoteur et qu'une somme a été débloquée par la CUB afin qu'en cas de défaillance de celui-ci les travaux puissent être achevés. Il propose de contacter les services de la CUB pour faire avancer ce dossier.

**Une participante** demande ce que deviendra la voie sur la Devèze.

Monsieur **BAUDRY** répond qu'une liaison douce est prévue et devrait être prolongée dans le cadre du PAE sur l'îlot situé entre Mondésir et la rue V. Auriol.

**Un habitant** de la rue Tocqueville demande des informations sur le projet prévu au 26 de l'avenue Gallieni.

Monsieur **BAUDRY** propose de le rappeler.

**Un participant** demande si l'aménagement global du quartier est toujours prévu.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'un Conseil de quartier spécifique est prévu afin de présenter le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) qui se substituera à la zone d'aménagement concertée beaucoup trop contraignante.

Il précise que :

- 4 îlots sont concernés :

ilôt 1 – terrain compris entre la place Mondésir et la rue V. Auriol ; les travaux pourraient commencer en 2007,

ilôt 2 – terrain entre ATAC et la rue du Béarn,

ilôt 3 – terrain compris entre la rue du Béarn et la rue G Mandel

ilôt 4 – terrain entre la rue G Mandel et la rue Brossolette.

- L'avenue de la Marne sera requalifiée ainsi que la partie de l'avenue Galliéni le long du supermarché.

- Des plantations seront réalisées.

-Le déplacement du marché est à l'étude.

- 3 classes supplémentaires ont été prévues.

En ce qui concerne le projet d'urbanisme, un concours sera lancé avec un abaissement des hauteurs de R+4 à R+3 pour tenir compte des observations du quartier. Il ajoute que des commerces sont prévus en rez de chaussée et que le programme prévoira 25 % de logements sociaux.

Il indique que ce projet fera l'objet d'une présentation au quartier à chaque étape de son évolution et que l'approbation du PAE est prévue au printemps 2006.

**Un participant** demande des précisions sur le projet situé en 148-150, cours d'Ornano.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'un avis défavorable a été donné par la mairie.

**Un participant** demande des précisions sur le permis de construire de la rue Maurian.

Monsieur **BAUDRY** répond qu'il a été également refusé.

Monsieur **ANZIANI** remercie les participants et clôt la séance.